

# Inutile de renchérir encore le logement!

# NON

10 février 2019

## à la loi cantonale sur l'énergie



[www.loi-energie-non.ch](http://www.loi-energie-non.ch)

# Non à encore plus de bureaucratie

La modification de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) aurait des conséquences dramatiques pour nous les Bernoises et Bernois: la jungle des réglementations bureaucratiques deviendrait encore plus dense et les coûts du logement et du secteur commercial augmenteraient inutilement. Et ce précisément dans le canton de Berne, où s'appliquent déjà les règles les plus strictes de Suisse en matière d'énergie.



## Assainissements obligés et quasi-interdiction des chauffages au mazout

La consommation d'énergie dans les bâtiments est en baisse constante depuis des années et pratiquement plus aucun système de chauffage au mazout n'est installé dans les nouvelles constructions. Malgré cela, la LCEn veut créer de nouveaux obstacles bureaucratiques avec une stricte obligation de permis de construire. Pour les bâtiments existants, ceci serait fatal: si vous souhaitez remplacer un système de chauffage au mazout ou au gaz par un système similaire, vous avez de toute façon besoin d'un avis d'expert et vous devrez peut-être procéder d'abord à un assainissement énergétique de votre bâtiment, au prix fort. En cas de panne de chauffage pendant les froids de l'hiver, il en résulterait des coûts élevés ainsi que des retards insupportables. La frénésie en matière de réglementation touche non seulement les systèmes de chauffage au mazout et au gaz, mais aussi les chaudières électriques et l'éclairage des vitrines, qui doivent être remplacés respectivement après 20 et 5 ans, conformément à la loi.



**Christa Markwalder, Conseillère nationale, Burgdorf** « Le droit cantonal de l'énergie en vigueur est strict et efficace. La révision n'apporte pas grand-chose, si ce n'est des réglementations rigides qui sont discutables en termes de bilan énergétique ou qui imposent une charge disproportionnée aux occupants d'immeuble. »



### **Béatrice Becker, locatrice, Berne**

**« Je peux influencer moi-même ma consommation d'énergie, mais pas l'augmentation des coûts de location. »**

## **La révision a des effets contre-productifs**

Dans la pratique, les obstacles et les coûts élevés liés au remplacement des chauffages feront que les anciennes installations seront réparées et entretenues le plus longtemps possible. Ainsi, la nouvelle loi provoque même le contraire de ce qu'elle a réellement l'intention d'obtenir.

## **Croissance sauvage au lieu d'harmonisation**

La modification de la loi devrait en fait contribuer à l'harmonisation de la réglementation en matière d'énergie dans toute la Suisse. Malheureusement, c'est le contraire qui se produit: non seulement les réglementations sont plus strictes que dans la plupart des autres cantons, mais chacune des 347 communes est habilitée à décider de ses propres réglementations, dérogoires et plus strictes. Cela renchérit également les coûts de construction aux dépens des résidentes et résidents.

## **Coûts de logement plus élevés également pour les locataires**

Naturellement, les coûts de rénovation élevés affectent non seulement les propriétaires d'immeubles résidentiels et commerciaux, mais aussi leurs locataires. Une étude mandatée par l'Office fédéral du logement le montre clairement: après l'assainissement énergétique d'un bâtiment, les loyers augmentent, tandis que les frais accessoires pour le chauffage ne diminuent pas dans une mesure comparable.



## **Le couteau dans la plaie**

Les nouveaux bâtiments devraient produire eux-mêmes une partie de l'électricité nécessaire. Il n'est précisé nulle part dans la loi ce que cela signifie et quelles exceptions nécessaires seront accordées. Ainsi «remue-t-on le couteau dans la plaie» et donne-t-on à l'administration un chèque en blanc pour la publication ultérieure des dispositions d'application. Par ailleurs, la loi donne aux autorités communales la compétence d'augmenter encore les exigences pour la propre production d'électricité, bien que cela ne soit pas réalisable à certains endroits. Une législation sérieuse ne se présente pas ainsi!

**Membres du comité (décembre 2018):** Ueli **Abplanalp**, député au Grand Conseil, Brienzwilser; Andreas **Aebi**, Conseiller national, Alchenstorf; Markus **Aebi**, député au Grand Conseil, Hellsau; Verena **Aebischer**, députée au Grand Conseil, Riffenmatt; Adrian **Amstutz**, Conseiller national, Sigriswil; Madeleine **Amstutz**, députée au Grand Conseil, Schwanden Sigriswil; Daniel **Arn**, député au Grand Conseil, Muri; Ueli **Augstburger**, député au Grand Conseil, Gerzensee; Thomas **Balmer**, président KMU Stadt Bern; Alfred **Bärtschi**, député au Grand Conseil, Lützelflüh; Hans **Bättig**, Bolligen; Katharina **Baumann-Berger**, députée au Grand Conseil, Münsingen; Paul **Baumberger**, Berne; Roland **Benoit**, député au Grand Conseil, Corgémont; Daniel **Bichsel**, député au Grand Conseil, Zollikofen; Theres **Bieri**, Zollikofen; Peter **Bill**, président de la commune de Moosseedorf; Beat **Bösiger**, député au Grand Conseil, Niederbipp; Peter **Brand**, président de l'APF du Canton de Berne, Münchenbuchsee; Manfred **Bühler**, Conseiller national, Cortébert; Urs **Buri**, député au Grand Conseil, Hasle-Rüegsau; Stefan **Costa**, député au Grand Conseil, Langenthal; Bernhard **Eicher**, Conseiller de ville, Berne; Christoph **Erb**, directeur PME Bernoises; Nils **Fiechter**, coprésident des Jeunes UDC du Canton de Berne, Frutigen; Gerhard **Fischer**, ex-député au Grand Conseil, Meiringen; Heinz **Freivogel**, président de l'APF Bienne et environs; Patrick **Freudiger**, député au Grand Conseil, Langenthal; Rudolf **Friedli**, Conseiller de ville, Berne; Thomas **Fuchs**, ex-Conseiller national, Berne; Andrea **Geissbühler**, Conseillère nationale, Bärswil; Sabina **Geissbühler-Strupler**, députée au Grand Conseil, Herrenschwanden; Christine **Gerber**, députée au Grand Conseil, Detligen; Markus **Gfeller**, Conseiller municipal, Langenthal; Ueli **Gfeller**, député au Grand Conseil, Schangnau; Anne-Caroline **Graber**, députée au Grand Conseil, La Neuveville; Johann Ulrich **Grädel**, député au Grand Conseil, Schwarzenbach BE/ Huttwil; Pierre-Yves **Grivel**, député au Grand Conseil/ président du PLR du Canton de Berne, Bienne; Urs **Grob**, Magglingen; Andrea **Gschwend-Pieren**, députée au Grand Conseil, Kaltacker; Lars **Guggisberg**, député au Grand Conseil, Kirchlindach; Heinz **Gygax**, Spiegel; Adrian **Haas**, député au Grand Conseil/ directeur de l'UCI du Canton de Berne, Berne; Peter **Habegger**, président de la commune de Biglen; Annegret **Hebeisen-Christen**, députée au Grand Conseil, Münchenbuchsee; Hanspeter **Hermann**, Radelfingen; Lukas Manuel **Herren**, Berne; Marc **Herren**, Grindelwald; Erich **Hess**, Conseiller national/ député au Grand Conseil/ Conseiller de ville, Berne; Virginie **Heyer**, députée au Grand Conseil, Perrefitte; Stefan **Hofer**, député au Grand Conseil, Berne; Stephan **Ischi**, Berne; Daniel **Iseli**, président de l'APF de la région de Thoune; Barbara **Josi**, députée au Grand Conseil, Wimmis; Marianne **Kaderli**, Thoune; Andreas **Kägi**, Münsingen; Etienne **Klopfenstein**, député au Grand Conseil, Corgémont; Roland **Knuchel**, Conseiller municipal, Port; Thomas **Knutti**, député au Grand Conseil, Weissenburg; Hans-Peter **Kohler**, député au Grand Conseil, Spiegel; Barbara **Kradolfer**, Conseillère municipale, Ipsach; Samuel **Krähenbühl**, député au Grand Conseil, Unterlangenegg; Remo **Kriemler**, Gümligen; Frans **Krikke**, Burgdorf; Toni **Lenz**, président PME Bernoises, Langnau i. E.; Samuel **Leuenberger**, député au Grand Conseil, Bannwil; Rolf **Linder**, Linden; Christa **Markwalder**, Conseillère nationale, Burgdorf; Alfred **Marthaler**, ex-député au Grand Conseil, Kirchlindach; Andreas **Michel**, député au Grand Conseil, Schattenhalb; Peter **Moser**, député au Grand Conseil, Bienne; Werner **Moser**, député au Grand Conseil, Landiswil; Mathias **Müller**, député au Grand Conseil, Orvin; Moritz **Müller**, député au Grand Conseil, Bowil; Jean-Luc **Niederhauser**, député au Grand Conseil, Court; Anton **Nobs**, président de l'APF Konolfingen; Aliko **Panayides**, vice-présidente de la commune d'Ostermundigen; Nadja **Pieren**, Conseillère nationale, Kaltacker; Francesco **Rappa**, député au Grand Conseil, Burgdorf; Carlos **Reinhard**, député au Grand Conseil, Thoune; Kurt **Rohrbach**, président de l'UCI du Canton de Berne, Büren an der Aare; Albert **Rösti**, Conseiller national, Uetendorf; Peter **Rub**, Kirchlindach; Fritz **Ruchti**, député au Grand Conseil, Seewil; Beat **Rüfli**, président de la commune de Pieterlen; Werner **Salzmann**, Conseiller national/ président de l'UDC du Canton de Berne, Mülchi; Hans **Schär**, député au Grand Conseil, Schönried; Sandra **Schneider**, députée au Grand Conseil, Bienne; Martin **Schlup**, député au Grand Conseil, Schüpfen; Beat **Schori**, Berne; Andreas **Schüpbach**, député au Grand Conseil, Huttwil; Jakob **Schwarz**, député au Grand Conseil, Adelboden; Anne **Speiser**, députée au Grand Conseil, Zweisimmen; Walter **Sutter**, député au Grand Conseil, Langnau i. E.; Ernst **Tanner**, député au Grand Conseil, Ranflüh; Marianne **Teuscher**, députée au Grand Conseil, Roggwil; Claude **Thomann**, directeur de l'organisation patronale bernoise; Anna **Thüler**, Berne; Marc **Tobler**, député au Grand Conseil, Moutier; Beat **von Lerber**, président de l'APF de la région de Büren; Ernst **Wandfluh**, député au Grand Conseil, Kandergrund; Christian **Wasserfallen**, Conseiller national, Berne; Thomas **Weder**, Bienne; Marc **Werren**, président de l'APF Interlaken-Oberhasli; Fritz **Wyss**, député au Grand Conseil, Wengi b. Büren; Kurt **Zimmermann**, député au Grand Conseil, Frutigen; Nina **Zosso**, Burgdorf; Eva **Zumbrunn**, Wimmis

**Nous disons**

# NON

**à encore plus de bureaucratie en matière d'énergie, parce que les coûts supplémentaires sont garantis, alors que les prétendus profits ne le sont pas.**

**10 février 2019**



**Dr Eduard Kiener, ancien directeur de l'Office fédéral de l'énergie, Kirchlindach « Au lieu d'éliminer des obstacles, des sources d'énergie et des technologies individuelles seront prescrites ou interdites par la loi. Ceci engendre des coûts inutiles et entrave parfois les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables. »**

**[www.loi-energie-non.ch](http://www.loi-energie-non.ch)**

Comité « Non à la loi sur l'énergie »  
Case postale 2639, 3001 Berne